

groupement

L'ASSOCIATION VIVRE A GROIX, FIDELE SOUTIEN AUX 8 ELUS D'UN NOUVEAU CAP POUR GROIX

L'ILE HIBERNERA JUSQU'EN AVRIL

La commune a souhaité remettre en état la cale Guyot à Port-Tudy où accostent les courriers. Les travaux doivent débuter le **8 février** et durer jusqu'à début avril. Pendant cette période, la vedette « le **Dravanteg** »



assurera la liaison (182 places, 20 palettes et un véhicule léger passager) et ceci à raison de 5 rotations par jour (Groix : 7h, 9h45, 12h30, 15h15 et 17h45. Lorient : 8h20, 11h05, 13h50, 16h30 et 19h). Le transport des marchandises par camion sera impossible jusqu'au 26 février. Après cette date, les courriers assureront quelques rotations permettant leur acheminement. Il sera possible, sur réservation, de passer des véhicules légers le Week-end. En tout état de cause, l'île va vivre au ralenti durant plusieurs semaines.

Silence radio

Dès le début, les Groisillons, résidents secondaires et touristes ont été totalement ignorés par le Maire. Aucune réunion publique, aucune information dans le journal municipal. Il aura fallu attendre le 30 Janvier pour qu'une information soit donnée sur l'île à 8 Jours des travaux et 15 jours des vacances scolaires. Inadmissible de la part du Maire qui prône le débat et la transparence. Mieux encore, à 2 jours du démarrage des travaux, changement de programme : le "Dravantec" remplace le "Melvan", jugé inadapté pour Groix ! Tout ceci illustre un grand amateurisme ambiant.



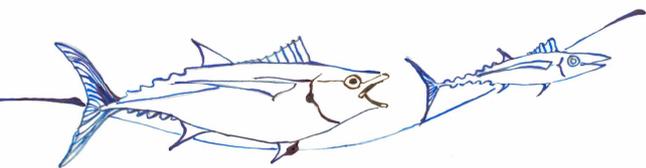
Plus de 150 personnes de l'association se sont retrouvées pour fêter la nouvelle année

L'IMMOBILISME DES ELUS DURE !

Voici près de deux ans que l'équipe du Maire a été renouvelée et force est de constater que rien ne se passe. Pourtant en mars 2008, tous les projets étaient prêts à sortir de terre : **la zone artisanale du Gripp** était « imminente » (depuis 2001), **le domicile partagé** « le premier coup de pioche devait être donné en avril 2009 (dixit l'adjoint aux affaires sociales), le permis de construire des **sanitaires du terrain de foot de Landost** est soit disant déposé depuis plus d'un an...sans oublier, la rénovation promise **des fontaines et lavoirs**, les travaux du **bourg, de Port-Lay, l'hélistation**, la rénovation du **réseau routier et du parking de Port-Tudy**, la mise aux normes des **stations d'épuration** (à l'étude depuis 2001), la construction d'un **local pour les jeunes**...

En fait tout cela ne sont que paroles en l'air, esbroufe et faux semblant. Nous sommes très loin du discours du Maire qui promettait non seulement des réalisations mais aussi de la transparence, de la démocratie participative, des débats, de « l'ouverture ». En fait, le nombre des **conseils municipaux** est réduit au strict minimum imposé par la loi (4 par an), leurs date et contenu dévoilés au dernier moment. Sciemment programmés en semaine à 18h afin que les 3 élus de l'opposition travaillant sur le continent ne puissent y assister, ils ne font l'objet d'aucune information dans la presse locale, municipale ou sur le site internet de la commune et ceci afin de limiter la présence du public. Lorsque les conseils se tiennent, les projets importants ne sont pas abordés: exit les travaux de la cale Guyot, le domicile partagé, les logements sociaux, les décisions prises par le maire au Conseil communautaire (taxe, transfert de la gestion de l'eau...) les projets d'urbanisme, le Pôle mer, l'activité économique. On apprend par la presse locale (lorsqu' elle est informée !) ce qui se passe sur l'île car **le journal municipal** (peu au fait de l'actualité) est distribué selon le bon vouloir des élus et seulement dans certaines boîtes aux lettres ! Mais pourquoi ? Il nous est également impossible d'obtenir nombre de documents.

Les élus du groupe « un nouveau Cap pour Groix » sont excédés et rappellent au maire qu'il ne doit jamais oublier qu'ils sont des élus à part entière (tous élus au 1^{er} tour) et qu'ils représentent plus de 50% de la population. Nous n'avons jamais fait d'opposition systématique, votons les projets lorsqu'ils nous semblent bons. Lorsqu'ils ne le sont pas ou lorsque les décisions sont prises dans le but de favoriser « les amis et le copinage », nous les dénonçons.



L'URBANISME DANS TOUS SES ETATS

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PARTIELLEMENT ANNULE

En 2006, l'association « Vivre à Groix » et une vingtaine de résidents Groisillons ont saisi le tribunal administratif demandant, pour certains, l'annulation de PLU du 17 octobre 2006 et pour d'autres une modification du classement de leur terrain. Par jugement en date du 22/10/2009, le tribunal a décidé de remettre constructibles 3 des terrains et d'annuler le classement, en zone Nr.

Le terrain du Maire concerné

A Kerzauc, c'est la propriété du Maire actuel qui est concernée car par le nouveau classement, elle a **bénéficié d'un régime particulier** en étant classée en zone Nr où sont possibles : « l'extension mesurée des constructions existantes, garage, abri de jardin, pour animaux la restauration de bâtiments dont il reste l'essentiel des murs porteurs et le changement de destination pour la création de logements, commerces, artisanat, hôtel, etc... »



Le Maire avait fait classer son terrain, situé à moins de 100 mètres du rivage en zone Nr. Un permis de construire pour abri de chevaux a été déposé. Le tribunal administratif de Rennes en a décidé autrement et demandé le reclassement du terrain en zone Nda, comme à l'ancien POS.

Le tribunal administratif a jugé « **que la technique du "pastillage" ainsi retenue par les auteurs du PLU litigieux consistant à créer des micro-zones destinées à échapper au régime général d'une plus vaste zone dans laquelle elles sont incluses revient à**

instituer au sein de cette dernière, un zonage dérogatoire(...) et qu'en plus, il ressort du dossier que le lieu-dit Kersauce est compris dans la bande des 100 m et que dès lors toute extension de l'existant y est interdite. »

Plusieurs membres de « Vivre à Groix », avaient, lors de réunions publiques et lors de l'enquête publique attiré l'attention du Maire, sur l'illégalité du changement de zonage de sa propriété et dénoncé cette poursuite de l'intérêt privé. Le Maire, comme à son 'habitude n'avait écouté que son ego. Il est aujourd'hui débouté par la justice.

En mars 2008, juste avant les élections municipales, le maire s'était fait décerner « le prix orange » pour son action en matière d'urbanisme et de protection du littoral. Aujourd'hui, il mérite plutôt le « prix citron » !

DES CONSTRUCTIONS AUTORISEES FAISANT FI DU PLU

Partout dans l'île nous constatons que des constructions se réalisent au mépris de la loi et des règles contenues dans le plan local d'urbanisme voté par le Maire actuel. Beaucoup d'entre nous mettent en doute la partialité des décisions prises par les élus Est- ce à dire ? « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » ? (les animaux malades de la peste-Jean de la Fontaine). On peut légitimement se poser la question.

A la pointe des Chats, les travaux (extensions de bâti, modifications de façades...) vont toujours bon train dans des zones NDS où normalement tous travaux sont interdits !

- Pour mieux vous informer sur les îles de Bretagne, connectez vous sur : <http://ilesetriasdebretagne.info/>

A Locmaria, en zone Uaa



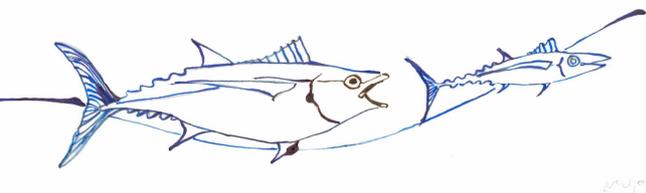
Cette maison est édiée en retrait de la voie, masquant la vue sur la mer de la maison à gauche alors que le PLU précise que « les constructions doivent être implantées à la limite de l'emprise des voies publiques ou privées ». La construction en retrait n'est possible que pour des raisons de sécurité ou pour des raisons d'esthétique, sous réserve que la continuité en limite de voie soit assurée par un mur de même nature que le bâtiment existant sur la parcelle voisine ». Petits arrangements entre amis ?

A Locmaria, face à la mer



Malgré le classement d'une partie du terrain en zone NDS ne permettant pas la construction sur le terrain situé en arrière, un certificat d'urbanisme positif a été délivré puis un permis de construire. Les travaux sont en cours

A situation identique à Port-Mélite, un certificat d'urbanisme négatif a été délivré, empêchant l'achat de la parcelle et la construction. Existe-t-il des gens plus égaux que d'autres ? **Au fait, qu'en pense l'adjoint à l'urbanisme ?**



Changement de Thon

GROIX CONFIE SON AME A CAP LORIENT

Si la communauté d'agglomération de Cap Lorient permet d'assurer les compétences que les communes seules ne peuvent gérer (ex de la gestion des ordures ménagères), celle-ci ne devrait pas être une réponse récurrente à l'inaction de nos élus. Or, depuis 2001, son emprise sur la vie de l'île est de plus en plus tentaculaire. Que ce soit le développement touristique à travers son office de tourisme, le transport public de voyageurs (sans consultation des taxis locaux), le Plu et l'instruction des permis de construire, la zone d'activité du Gripp (toujours à l'étude!), la réhabilitation des espaces naturels, natura 2000... Cap Lorient achète terrains et bâtiments (Jeunesse et Marine à Port-Lay, la ferme Le Faou) mais ne les entretient pas! Elle s'intéresse à l'aménagement de l'île et bientôt à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le maire de Groix a fait le choix, sans en informer au préalable son conseil municipal de confier à Cap Lorient nombre de ses prérogatives. **Non par souci d'efficacité mais pour fuir ses responsabilités d'élu.** Mais jusqu'où ira-t-il? La mairie de Groix deviendra-t-elle l'annexe du pays de Lorient et se limitera-t-elle aux seuls services de l'Etat civil? Une chose est certaine, l'île est en train de perdre son âme sur la seule volonté des élus locaux qui sont incapables de prendre leurs responsabilités.



La maison des sœurs à Kermunion été
acquise au prix de 380 000€.
Reste à déterminer le projet.

UNE LOI APPLIQUEE DIFFEREMMENT EN MORBIHAN ET EN FINISTERE!

Depuis 2001, le Maire et la conseillère générale prétextant la loi, mais quelle loi! (?), ont fait supprimer de nombreuses cartes insulaires qui sont désormais « réservées aux seules personnes pouvant justifier d'habiter sur l'île au moins 8 mois dans l'année ». Nous avons, à l'époque, dénoncé cette règle tant voulue par le Maire et la conseillère leur permettant d'exclure une partie de la population Groisillonne et alerté de ses



De la fiction à la réalité...
avant 2050 !

conséquences inéluctables. L'île allait se vider de sa vie sociale, de son activité économique, de son identité. L'île allait vivre au ralenti au moins 8 mois de l'année. Le constat est aujourd'hui amer. En raison de la forte augmentation des prix de la traversée et de la perte d'identité, les enfants viennent moins souvent voir leur famille, la jeunesse a déserté l'île, de nombreux Groisillons passent l'hiver sur le continent, l'activité économique se ralentit et plusieurs commerces connaissent des difficultés. Certains d'entre eux mettront la clé sous la porte cette année, entraînant dans leur sillage des pertes d'emploi d'iliens.

En Finistère, le Conseil général en a décidé autrement sans que ceci ne pose de problème juridique. Il faut dire que ce département et les élus des îles, ont depuis longtemps pris conscience de la nécessité de maintenir une population, à l'année, sur leurs îles et s'en sont donné les moyens. La carte insulaire est désormais délivrée à tout résident principal et secondaire et leur famille selon les conditions présentées ci-contre et un contrat territoire a été signé, facilitant la réalisation de projets

iliens.

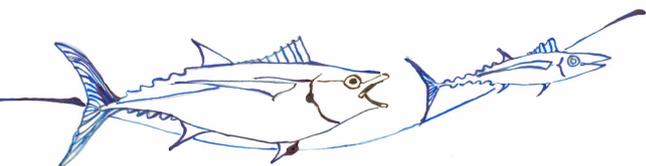
Les bénéficiaires de la carte insulaire en Finistère

- **les résidents principaux**: résidence principale toute l'année sur l'île (en qualité de propriétaire ou de locataire). Outre le résident, le conjoint et leurs enfants de moins de 25 ans
Les apparentés aux résidents principaux : parents, grands-parents, enfants de moins de 25 ans et plus, conjoints de ceux-ci, petits-enfants et conjoints de ceux-ci.
- **les insulaires en résidence secondaire en pleine propriété** : le résident, le conjoint et leurs enfants de moins de 25 ans. **Les apparentés aux résidents secondaires** : enfants de 25 ans et plus, et conjoints de ceux-ci, petits-enfants et conjoints de ceux-ci.-
- **les résidents secondaires en indivision** - propriétaires en indivision - SCI. le résident ou l'actionnaire, son conjoint et leurs enfants de - de 25 ans
- **les salariés à l'année sur l'île** de même que leur conjoint et leurs enfants de moins de 25 ans (carte délivrée pour 1 an)

PORTRAIT



Marthe Even est la nouvelle
Présidente du Club du Grand
Large. Elle succède à Berthe
Stéphant.



Changement de Thon

En bref,

Le quotient familial enfin appliqué

Après plusieurs demandes des élus de notre groupe, des tarifs sociaux, intégrant le quotient familial ont enfin été mis en place à la cantine ; Il reste toutefois à le généraliser au centre de loisirs.

Le centre de Loisirs redevient municipal.

La commune a décidé de reprendre en gestion directe le service d'accueil de loisirs après des années de partenariat avec l'UFCV. A l'époque, en 2005, l'UFCV n'était qu'un prétexte pour mettre fin au contrat de Florence le Pen (aujourd'hui conseillère municipale) qui s'occupait des tickets sports. Retour donc à la case départ ! 3 postes vont être créés. Nous serons vigilants sur les candidatures retenues!

A notre demande, un éducateur-animateur devrait être recruté (?)

Des questions sans réponse

Mais que deviennent les projets de la maison des douanes, les maisons Nezet et Noël au bourg, la régularisation du parc à bout ?

Pourquoi les toilettes du bourg sont-elles toujours fermées ?

Lors du dernier conseil municipal, le délégué aux sports et à la jeunesse M. Da Silva a été incapable de présenter le compte rendu d'activités de l'UFCV ni de préciser le nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs. Désolant !

Quand Musique rime avec sucre

« Musique à Groix » créée fin 2008 (171 membres dont seulement 18 domiciliés à Groix) se sucre en recevant une subvention complémentaire de 500€ +1000€ par école participante pour monter un opéra pour enfants en hiver sur l'île ! Depuis le début de l'année ceci fera 4000€ de subvention. C'est toujours plus facile quand l'adjointe à la secrétaire de mairie fait partie du conseil d'administration. Par contre l'USG qui s'occupe des jeunes toute l'année ne reçoit que 2500€.

*A deux pas de l'église du bourg, un aménagement et des pots de fleurs qui enlaidissent l'espace public
Les élus n'ont vraiment aucun goût !*



Le CCAS verse 14000€ à Ty Gef

Mais pourquoi le conseil municipal n'a t-il pas eu à débattre de cette nouvelle subvention à l'association Ty gef, dirigée par une ancienne conseillère municipale? Cela sent la « magouille » !

Le transport par camions accusé

A chaque occasion, vœux, conseil municipal, le maire se fait fort de fustiger le trafic des camions qu'il juge trop important et qu'il rend responsable du mauvais état général des routes, de la cale Guyot. La critique est plutôt facile lorsque l'on connaît l'importance que revêt ce transport pour l'activité économique de l'île. Nous attendons toujours ses propositions. Ira t-il jusqu'à interdire le passage des poids lourds sur les courriers ?

Cet été, les élus s'étaient engagés à sécuriser le lavoir de Quelhuit.

Aujourd'hui barricadé, à l'abandon, il fait figure de verrue au centre du village



L'EHPAD de Groix en difficultés financières

Lors d'un conseil municipal nous avons attiré l'attention du maire sur la situation financière du foyer résidence EHPAD, dont les tarifs ont augmenté de près de 80% durant ces dernières années. Nous avons demandé qu'un audit soit réalisé sur la gestion de cet établissement. Le maire nous avait répondu que ce n'était pas nécessaire parce que la situation était bonne. Or, lors d'une réunion du CCAS les membres ont appris, que l'EHPAD avait un déficit de 100 000€ et qu'il serait peut-être opportun de réaliser un audit. Cette révélation a eu pour effet d'agacer sérieusement le maire qui pourtant prône la transparence. Le CCAS vient encore de voter, pour 2010, une augmentation du loyer à la charge des pensionnaires de + 10%. Les élus savent-ils que les retraites n'ont augmenté en 2009 que de 1%. ? L'adjoint aux affaires sociales qui se targue d'être communiste devrait se souvenir de ces autres chiffres de l'Insee concernant l'île :

- **55,90% des foyers sont non imposables**, soit le plus fort taux (avec Gâvres) des communes du Grand pays de Lorient
- Les écarts de revenus des ménages sont jugés très importants et **les inégalités entre les plus pauvres et les plus riches très criantes.**
- La part des ménages sous le seuil de la pauvreté **se situe entre 20 et 25%**. Avec Nostang, commune d'outre rade, Groix détient la palme du Sud Morbihan

Le Maire maintient la construction du domicile partagé et de logements sociaux derrière la poste. Les élus d'un nouveau Cap pour Groix sont bien sûr favorables au projet mais restent très réservés sur l'emplacement choisi. Ils s'inquiètent toujours de l'absence de budget prévisionnel et de chiffrage du loyer à la charge des pensionnaires et de leur famille.